



PRÉFET DES HAUTES-ALPES

Préfecture
Direction des ressources
humaines et des moyens
Bureau des ressources humaines
Service action sociale

Gap, le 20 JUIL. 2010

Arrêté n° 2010-201-7

Objet : Liste des membres représentant l'administration et le personnel du Comité d'Hygiène et de Sécurité des services de la Préfecture des Hautes-Alpes et de la Sous-Préfecture de Briançon,

Le préfet des Hautes-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU la loi n° 86-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires notamment ses articles 9 et 23 ;
- VU la loi n° 86-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment ses articles 12, 16 et 17 ;
- VU le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 relatif aux comités techniques paritaires, modifié par le décret n° 84-956 DU 25 octobre 1984 ;
- VU le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale de la fonction publique, modifié par les décrets n° 84-1029 du 13 novembre 1984 et 95-680 du 9 mai 1995 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 713 du 25 avril 1997 portant création du comité d'hygiène et de sécurité des services de la préfecture et de la sous-préfecture des Hautes-Alpes ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2004-168-4 du 16 juin 2004, portant composition du Comité d'Hygiène et de Sécurité des services de la préfecture et de la sous-préfecture des Hautes-Alpes ;
- VU les résultats des élections au Comité Technique Paritaire locale du 4 mai 2010 ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la préfecture des Hautes-Alpes.

A R R E T E

Article 1er : La composition du Comité d'Hygiène et de Sécurité est ainsi fixée, en ce qui concerne le nombre respectif des représentants, à savoir :

Représentants de l'administration :
3 représentants titulaires
3 représentants suppléants

Représentants du personnel :
5 représentants titulaires
5 représentants suppléants

Article 2 : Les sièges des représentants du personnel sont attribués comme suit :

F. O. : 3 représentants titulaires
3 représentants suppléants

C.F.D.T. : 2 représentants titulaires
2 représentants suppléants

Membres de droit siégeant avec voix consultative :

- le médecin de prévention de la Préfecture et de la Sous-Préfecture ;
- l'inspecteur d'hygiène et de sécurité ;
- les agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité à la Préfecture et à la Sous-Préfecture.

Article 3 : Les représentants du personnel, titulaires et suppléants, au sein des comités d'hygiène et de sécurité sont désignés librement par les organisations syndicales de fonctionnaires regardées comme les plus représentatives du personnel au moment où se fait la désignation, dans les conditions définies par l'article 8 et le second alinéa de l'article 11 du décret du 28 mai 1982 susvisé.

Article 4 : L'arrêté préfectoral du 25 mai 2007 modifié est abrogé.

Article 5 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Hautes-Alpes.

Le préfet

Nicolas CHAPUIS



PRÉFET DES HAUTES-ALPES

Préfecture
Service des Ressources Humaines
et des Moyens

Bureau des ressources
humaines

Décision préfectorale du **23 NOV. 2010** N° 2010-327-3

OBJET : Organigramme des services de la préfecture et de la sous-préfecture des Hautes-Alpes

LE PREFET DES HAUTES - ALPES
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n°2010-146 du 16 février 2010 portant modification du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les Régions et Département ;

VU les circulaires du Premier ministre du 19 mars, du 7 juillet et du 31 décembre 2008 relatives à la nouvelle organisation de l'administration départementale de l'Etat;

VU la circulaire n°5367/SG du 27 février 2009 relative à la gestion des ressources humaines dans le cadre de l'organisation de l'administration départementale de l'Etat;

VU la décision préfectorale n°2010-215-3 du 3 août 2010 fixant le nouvel organigramme des services de la préfecture et de la sous-préfecture à compter du 1er janvier 2010;

VU le procès-verbal du Comité Technique Paritaire en date du 18 octobre 2010 approuvant le nouvel organigramme des services de la préfecture et de la sous-préfecture;

CONSIDERANT qu'il convient d'actualiser l'organigramme des services de la préfecture et de la sous-préfecture;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des HAUTES-ALPES ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : L'organigramme des services de la préfecture et de la sous-préfecture se décline ainsi sous l'autorité du préfet:

I. Pour les services de la préfecture :

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET ET DE LA SECURITE

Directeur
Secrétariat

30
1

• **Bureau du cabinet**

Chef de bureau

Adjoint

Section affaires réservées et sécurité publique (adjoint)

- protocole et distinctions honorifiques
- interventions
- affaires politiques et élections
- prévention de la délinquance (dont les hospitalisations d'office) et des dérives sectaires
- sécurité routière
- ordre public

Section police administrative (*chef de section*)

- armes
- vidéo protection
- débits de boisson
- agréments (dont Police municipale)
- sécurité privée
- jeux de hasard
- explosifs

• **Service interministériel de défense et de protection civile**

Chef de bureau

Adjoint

- Prévention
- Planification et défense
- Administration générale et secourisme

• **Bureau de la communication de l'Etat**

Chef de bureau

Chargée de communication

- Communication interministérielle
- Relais de la communication du Gouvernement et du ministère de l'intérieur
- Communication de crise, événementielle et externe

• **Garage – conciergerie**

Chauffeurs

Concierges

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES ET DES COLLECTIVITES LOCALES

Directeur

Adjoint

Secrétariat

• **Bureau de la nationalité**

Chef du bureau

Adjoint

- CNI-passeport
- Étrangers

91
2

- Contentieux
- Recherche dans l'intérêt des familles
- Brocanteurs
- Lutte contre la fraude documentaire

- **Bureau des usagers de la route**

Chef de bureau

Adjoint

- Section cartes grises
- Section permis de conduire
- Régie de recettes

- **Bureau des élections et des collectivités locales**

Chef de bureau

Adjoints

- Section contrôle de légalité et coopération intercommunale
- Section contrôle budgétaire et finances locales
- Section élections
- Conseil et accompagnement juridique des collectivités locales

SECRETARIAT GENERAL AUX AFFAIRES DEPARTEMENTALES

Directeur

Adjoint

Secrétariat

Le secrétariat du SGAD est également chargé d'assurer le suivi du RAA, des originaux des arrêtés et l'affichage réglementaire.

- **Bureau de la coordination interministérielle**

Chef de bureau

Adjoint

Coordination départementale

- Animation de projets
- Pilotage des politiques interministérielles
- Secrétariat du collège des chefs de service
- Délégations de signature
- Contrôle de gestion interministériel

Coordination au niveau régional

- CAR , Pré-CAR
- Suivi des BOP

RGPP – Immobilier

- Réforme de l'Etat
- Immobilier et Patrimoine de l'Etat

92
3

- **Bureau de l'Europe et du développement des territoires**

Chef de bureau

Adjoint

- Crédits Etat-Europe
- Suivi de l'économie
- Services Publics

- **Bureau du développement durable et des affaires juridiques**

Chef de bureau

Adjoint

- Pilotage des politiques telles que : photovoltaïque, éolien, affichage
- Utilité publique
- Enquêtes publiques
- Autorisations au titre du code de l'environnement
- Pilotage du contrôle de légalité de l'urbanisme
- Cellule juridique

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Chef de service

Adjoint

- **Bureau des ressources humaines**

Chef de bureau

Adjoint

- Gestion des ressources humaines
- Élaboration et suivi du budget titre II
- Gestion des opérations de paie
- Action sociale

- **Chargé de mission pour la formation**

- Formation
- Conseiller mobilité carrière

- **Bureau du budget et de la logistique**

Chef de bureau

Adjoint

- Budget – comptabilité
- Documentation
- Inventaires
- Service intérieur
- Courrier

93
4

- Archivage
- Travaux

- Pré-accueil

- Service départemental des systèmes d'information et de communication

Chef de service

Adjoint

- Section standard-accueil
- Section transmission et informatique

- Assistante de service social

**CHARGE DE MISSION POUR LE CONTROLE DE GESTION ET LE CONTROLE INTERNE COMPTABLE
AUPRES DU SECRETAIRE GENERAL**

Adjoint

- Contrôle de gestion
- Contrôle interne comptable
- Démarches qualité

II- Pour les services de la sous-préfecture :

Les services de la sous-préfecture sont répartis entre deux sections sous l'autorité du sous-préfet de Briançon:

SECRETAIRE GENERAL

Adjoint

- Affaires Générales de l'arrondissement

- Section relations avec les collectivités locales et le tourisme

Chef de section

- Relations avec les collectivités locales
- Epreuves sportives
- Tourisme
- Agents immobiliers

- Section professions réglementées et cohésion sociale

Chef de section

- Titres
- Taxis
- Logement social
- Associations
- Réglementation funéraire
- Professions réglementées

- Chauffeur concierge

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes et le Sous-Préfet de l'arrondissement de Briançon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hautes Alpes.

Fait à GAP, le **23 NOV. 2010**

LE PREFET,



Nicolas CHAPUIS



PREFETE DES HAUTES-ALPES

Préfecture
Direction des ressources
humaines et des moyens
Bureau des ressources humaines
Service action sociale

Gap, le 7 décembre 2010

Arrêté n° 2010-341-8

Objet : Arrêté modificatif de l'arrêté n°2010-300-5 du 27 octobre 2010 fixant la liste nominative des membres représentant l'administration et le personnel du Comité d'Hygiène et de Sécurité des services de la Préfecture des Hautes-Alpes et de la Sous-Préfecture de Briançon,

La préfète des Hautes-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU la loi n° 86-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires notamment ses articles 9 et 23 ;
- VU la loi n° 86-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment ses articles 12, 16 et 17 ;
- VU le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 relatif aux comités techniques paritaires, modifié par le décret n° 84-956 DU 25 octobre 1984 ;
- VU le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale de la fonction publique, modifié par les décrets n° 84-1029 du 13 novembre 1984 et 95-680 du 9 mai 1995 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 713 du 25 avril 1997 portant création du comité d'hygiène et de sécurité des services de la préfecture et de la sous-préfecture des Hautes-Alpes ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2010-300-5 du 27 octobre 2010, fixant la composition des membres représentant l'administration et le personnel du Comité d'Hygiène et de Sécurité des services de la préfecture et de la sous-préfecture des Hautes-Alpes ;
- VU le décret du Président de la République en date du 11 novembre 2010 nommant Mme Francine PRIME, Préfète des Hautes-Alpes ;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture des Hautes-Alpes.

A R R E T E

Article 1^{er} : L'article 1er de l'arrêté n° 2010-300-5 du 27 octobre 2010 fixant la liste des membres représentant l'administration au sein du comité d'hygiène et de sécurité des services de la préfecture des Hautes-Alpes est modifié comme suit :

Représentants titulaires :

- Mme Francine PRIME, préfète des Hautes-Alpes, présidente ;
- M. Jean-Philippe LEGUEULT, secrétaire général de la préfecture des Hautes-Alpes ;
- M. Samuel GLAIRON-RAPPAZ, directeur des Services du Cabinet.

Le reste demeure sans changement.

Article 4 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Hautes-Alpes.

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général

signé

Jean-Philippe LEGUEULT